



La CGT a obtenu le maintien de la rémunération à 100% pour tous les salariés

Chômage partiel prolongé

Rien ne change jusqu'au 10 mai... sauf si...

Dans le groupe Sipa Ouest-France, tous les élu(e)s CGT du Courrier de L'Ouest, de Publihebdo et Ouest-France, ont obtenu après revendication, le maintien des salaires à 100% quel que soit le taux de chômage partiel jusqu'au 10 mai. C'est pourquoi la CGT a donné un avis favorable quant à l'extension administrative du chômage partiel jusqu'au 30 juin.

A Ouest-France, les secteurs impactés par le chômage partiel restent les mêmes. Toutefois, la direction se réserve la possibilité de revoir sa copie, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, c'est-à-dire d'augmenter pour un même poste le taux d'activité et/ou d'inactivité et voire de l'étendre à d'autres catégories. Si le confinement devait perdurer, nous serons bien évidemment appelés à nous revoir avec la direction.

Incidence du chômage partiel sur les retraites. Selon Jérôme Gabreau, DRH, « elle devrait être minimale, compte tenu du lissage sur 25 ans, l'impact sur le montant de la pension sera insignifiant ». **La CGT se félicite que la direction la rejoigne sur le combat contre la réforme des retraites.**

CDD. La CGT a posé la question sur le devenir des contrats à durée déterminée pour les deux mois d'été. La direction maintient son plan de recrutement. Notre interrogation est bien pour la rentrée de septembre : « **Nous devons être attentifs à avoir le minimum de CDD et chaque recrutement devra être justifié** » a répondu Jérôme Gabreau, DRH .

Masques de protection. Les salariés seraient tenus d'en porter au moment du déconfinement. L'entreprise en a d'ores et déjà commandée 100 000 exemplaires. Elle espère les avoir à disposition pour le 10 mai, compte tenu des aléas d'acheminement. La CGT réitère ses propos : **on ne peut pas mettre en balance le coût des masques et la santé des salariés.**

Titres restaurant. Pour un salarié en chômage total, ils sont suspendus. En activité réduite, le salarié en bénéficie si son activité englobe la pause déjeuner. Ils sont maintenus pour les salariés en télétravail.

Prime de transport. Le salaire étant maintenu, la prime de transport n'est pas touchée.

Trésorerie du journal. M. Echelard l'a rappelé, « **la trésorerie n'est pas altérée jusqu'au 30 juin grâce au report de nos échéances** ».

Prime d'intéressement, la CGT interpelle la direction sur le fait que le retour par courrier puisse ne pas être dans les temps et si d'autres solutions peuvent être envisagées. La date de réponse va être prolongée, les salariés seront prévenus.

Encore une fois, prenez soin de vous et même en confinement évitez l'isolement, restez connecté même à distance, avec vos collègues, parents, proches, amis et vos délégués qui sont toujours à votre écoute.

Vos élu-e-s CGT

Rennes, le 16 avril 2020